Métier

«BASE ELEVES» :
Nous avions raison !

La sécurisation des fichiers «base élèves» provoque de profondes inquiétudes.

Le SNU.ipp, la FCPE, la C.N.I.L. interpellent le Ministère !

Premiers dérapages

Depuis l'annonce de l'expérimentation «base élèves », nous avions alerté la profession, l'administration et les municipalités sur les risques que comporte l'existence de fichiers centralisés.

Il s'avère que des personnes extérieures à l'expérimentation ont pu avoir librement accès par internet au contenu de fichiers, mettant ainsi gravement en cause le dispositif de sécurité et la nécessité de confidentialité des données recueillies.

Le ministère informé de ces faits graves a mis en place un dispositif de renforcement de la sécurité et demandé aux Recteurs et Inspecteurs d'Académie de prendre des mesures d'urgence.

Les directeurs doivent changer les codes d'accès et les mots de passe des fichiers.

La sécurisation mise en place en juin 2007 ne change rien sur le fond

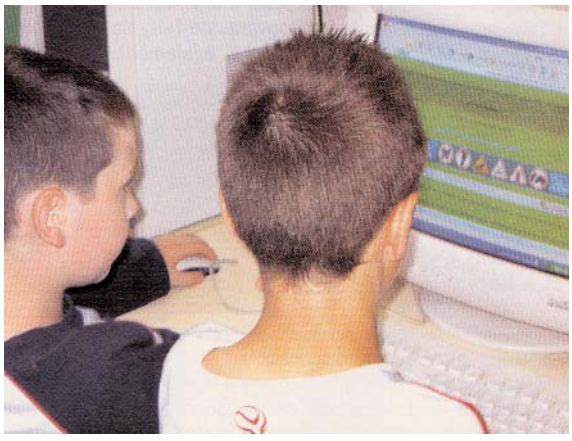

L'administration garde l'accès à l'ensemble des champs renseignés puisqu'elle n'a pas besoin des codes et les villes gardent aussi leur accès aux leurs, laissant toujours le risque de croisement des données par des personnes autres que celles qui ont effectué la saisie.

Ces données individuelles concernant les élèves et leur famille peuvent faire l'objet de croisement avec d'autres fichiers municipaux ou départementaux.

Cela comporte un risque majeur de fichage et pose un réel problème de liberté publique.

C'est pourquoi il faut refuser de renseigner les champs Nationalité, suivi RASED et absentéisme pour les écoles qui sont déjà dans «base élèves».

.../...

En Seine Saint Denis, des questions sans réponse

Dans le 93 lors de plusieurs interventions en CTP les élus du SNUipp ont posé des questions précises à l'Inspecteur d'Académie sur les dangers et sur les éléments qui posent problème.

Les élus ont notamment rappelé que la décision de la CNIL en ce qui concerne les élèves en grande difficulté était que seules des données non nominatives pouvaient être transmises.

Ils ont rappelé que les questions déontologiques ne devaient pas dépendre de décisions individuelles, et que pour les champs Nationalité, RASED, absentéisme, évaluation, il fallait y avoir l'exigence d'anonymat pour toute extraction hors l'école.

Ils ont aussi posé le problème de la responsabilité des directeurs ainsi que l'information aux familles.

Jusqu'à présent les réponses de l'administration sont restées très floues et la FCPE n'a toujours pas obtenu que l'Inspecteur d'Académie mette la question de Base élèves à l'ordre du jour d'un CDEN.

Il semble que Neuilly Plaisance soit la seule ville du département qui expérimente «base élèves» et l'Inspecteur d'Académie n'a fait état que d'un bilan d'ordre technique.

Si l'Inspecteur d'Académie, lors du CTPD d'octobre 2006, a reconnu le bien fondé de nos interrogations et a proposé la mise en place d'un comité de suivi, nous en sommes restés aux intentions et aucun suivi avec l'ensemble des partenaires n'a été mis en place.

.../...

Le SNU.ipp appelle tous les collègues, sans laisser les directeurs isolés, à ne pas rentrer dans ce dispositif. Il demande donc la mise à disposition de logiciels de gestion non centralisés et sans externalisation, respectueux de la liberté et de l'avenir de nos élèves.

Le SNU.ipp soutiendra tous les collègues inquiétés du fait de leur refus. Dans le cadre d'une campagne nationale dès la rentrée, le SNU.ipp cherchera à associer dans l'action l'ensemble des collègues, des organisations syndicales de la profession, la FSU et plus largement les interlocuteurs de l'école (parents et municipalité).

Il continue par ailleurs de s'interroger sur les risques du développement d'un fichier «base écoles».

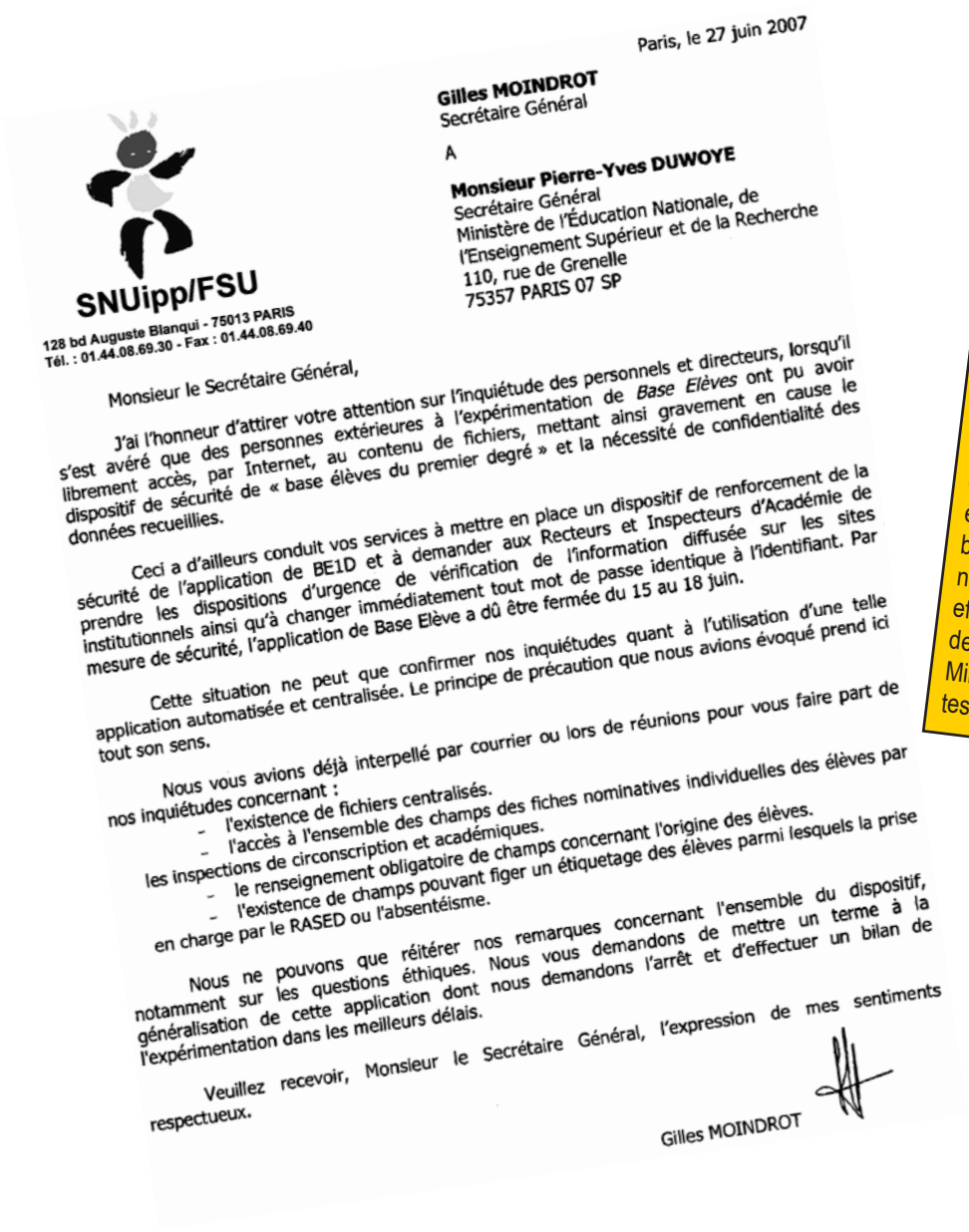

SNUipp/FSU
128 bd Auguste Blanqui - 75013 PARIS
Tél. : 01.44.08.69.30 - Fax : 01.44.08.69.40

Paris, le 27 juin 2007

Gilles MOINDROT
Secrétaire Général

A

Monsieur Pierre-Yves DUWOYE
Secrétaire Général
Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
110, rue de Grenelle
75357 PARIS 07 SP

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur l'inquiétude des personnels et directeurs, lorsqu'il s'est avéré que des personnes extérieures à l'expérimentation de *Base Elèves* ont pu avoir librement accès, par Internet, au contenu de fichiers, mettant ainsi gravement en cause le dispositif de sécurité de « base élèves du premier degré » et la nécessité de confidentialité des données recueillies.

Ceci a d'ailleurs conduit vos services à mettre en place un dispositif de renforcement de la sécurité de l'application de BE1D et à demander aux Recteurs et Inspecteurs d'Académie de prendre les dispositions d'urgence de vérification de l'information diffusée sur les sites institutionnels ainsi qu'à changer immédiatement tout mot de passe identique à l'identifiant. Par mesure de sécurité, l'application de Base Elève a dû être fermée du 15 au 18 juin.

Cette situation ne peut que confirmer nos inquiétudes quant à l'utilisation d'une telle application automatisée et centralisée. Le principe de précaution que nous avions évoqué prend ici tout son sens.

Nous vous avions déjà interpellé par courrier ou lors de réunions pour vous faire part de nos inquiétudes concernant :

- l'existence de fichiers centralisés.
- l'accès à l'ensemble des champs des fiches nominatives individuelles des élèves par les inspections de circonscription et académiques.
- le renseignement obligatoire de champs concernant l'origine des élèves.
- l'existence de champs pouvant figer un étiquetage des élèves parmi lesquels la prise en charge par le RASED ou l'absentéisme.

Nous ne pouvons que réitérer nos remarques concernant l'ensemble du dispositif, notamment sur les questions éthiques. Nous vous demandons de mettre un terme à la généralisation de cette application dont nous demandons l'arrêt et d'effectuer un bilan de l'expérimentation dans les meilleurs délais.

Veuillez recevoir, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de mes sentiments respectueux.

Gilles MOINDROT

Extraits du «Monde» du 27 juin 2007

Le fichier des écoles primaires suscite des inquiétudes avant sa généralisation à la rentrée

…«Les opposants s'inquiètent de la présence dans BE1D, d'entrées sensibles, comme la nationalité de l'enfant (mention obligatoire), la date d'arrivée en France des parents, la culture d'origine ou la langue parlée à la maison (mentions pour l'instant facultatives). Déjà fin 2006, le Syndicat national des instituteurs et professeurs d'école (SNU.ipp), affilié à la FSU, appelait à retirer ces champs litigieux et invitait plus généralement les directeurs à ne pas «entrer dans l'expérimentation» de BE1D.

D'autres données, certes utiles pour mieux prévoir les effectifs et répartir les aides aux élèves en difficulté (suivi «RASED» pour Réseaux d'aides spécialisées aux enfants en difficulté), peuvent aussi renseigner sur l'état de précarité ou de fragilité de toute la famille. La fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) déconseille à ses adhérents d'entrer ces informations dans le fichier. Car si leur effacement est prévu en fin d'année scolaire, «certaines familles en situation de fragilité n'oseront probablement pas vérifier que les données concernant leur enfant sont bien effacées», notait la FCPE le 18 mai dernier, en réponse à une lettre du Ministère censée apaiser ses craintes»…

«Base élèves» reste un outil qui permet de croiser des fichiers, d'extraire des informations de manière centralisée. Le SNU.ipp en demande l'arrêt.